



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3294

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Diffusion du spectacle vivant dans les territoires - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2024 dans les Conférences territoriales des Maires (CTM) Lyon et Lône et Coteaux du Rhône

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3294**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Diffusion du spectacle vivant dans les territoires - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2024 dans les Conférences territoriales des Maires (CTM) Lyon et Lômes et Coteaux du Rhône

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé les orientations de sa stratégie culturelle pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, la Métropole a fait évoluer sa politique de soutien aux théâtres au profit d'un meilleur maillage culturel du territoire.

Depuis 2015, la Métropole a poursuivi le financement que le Département du Rhône apportait à une liste de 16 théâtres de ville sans en changer ni la liste, ni le montant, à l'exception des baisses opérées en 2016 et 2017, au titre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce soutien financier ne s'appuyait sur aucun critère d'éligibilité ou règle commune pour le calcul des montants alloués, ceux-ci allant de 5 000 € à 84 000 € et représentant une part comprise entre 0,5 % à 13,6 % du budget de fonctionnement des équipements considérés, pour un montant total de 546 353 €.

Considérant les disparités d'accès à la culture pour les habitants du territoire, selon les communes dans lesquelles ils résident, ainsi que la richesse du territoire métropolitain en théâtres et saisons culturelles, il a été proposé que ce soutien soit réorienté au profit d'un maillage plus équitable et plus équilibré du territoire.

Cette politique de soutien à la diffusion du spectacle vivant est pensée à l'échelle des bassins de vie que représentent les CTM afin de partir des spécificités et attentes de chaque territoire.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- garantir une équité de moyens entre les territoires,
- permettre aux habitants une proximité avec l'offre de spectacle vivant,
- participer à une meilleure répartition de l'offre culturelle dans la Métropole,
- développer les logiques intercommunales.

In fine, elle doit permettre de proposer une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant dans plusieurs lieux et communes, adaptée au contexte et aux enjeux de chaque CTM.

Pour accompagner cette évolution, la Métropole a décidé d'une augmentation importante du budget consacré à la diffusion du spectacle vivant (porté à 1 M€ à partir de 2023) et elle a proposé d'appliquer une nouvelle clé de répartition de ces crédits, basée sur des critères objectifs liés au nombre d'habitants et au revenu moyen par habitant, dans chaque CTM.

L'évolution du dispositif de soutien a fait l'objet d'un important travail de concertation avec les communes et les CTM pour une mise en œuvre progressive à partir de 2023.

Conformément aux choix des CTM de Lyon et Lônes et Coteaux du Rhône pour 2024, il est proposé d'accompagner les équipements de spectacle vivant cités ci-dessous, qui sollicitent le soutien financier de la Métropole. Les arbitrages dans les autres CTM étant en cours, les projets retenus feront l'objet de délibérations ultérieures.

II - Les modalités de soutien de la Métropole pour 2024

Le soutien de la Métropole à ces équipements prend la forme, selon les cas :

- d'une subvention de fonctionnement impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires,
- d'une subvention qualifiée de complément de prix, sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, assujettie à la TVA réduite de 2,1 %, permettant aux équipements de vendre les billets en dessous du prix de revient, pour rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, le paiement des subventions interviendra en une fois sur la base de la présente délibération rendue exécutoire.

L'établissement culturel devra transmettre, dès que possible, les bilans qualitatif et financier, compte de résultat et annexes de l'exercice 2024 certifiés, le cas échéant, par le Commissaire aux comptes. La Métropole veillera à la cohérence entre le niveau de réalisation du projet subventionné et le niveau de sa participation financière. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du projet subventionné entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole. En revanche, tout dépassement dans le montant total des dépenses réalisées restera à la charge du bénéficiaire.

La subvention versée qui n'aurait pas été affectée au projet présenté fera l'objet d'une demande de remboursement total ou partiel à la Métropole. La Métropole se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative. Le manquement du bénéficiaire à ses engagements ou l'absence de réponses aux sollicitations de la Métropole et l'absence de production des pièces demandées pourront avoir également pour effet la demande de reversement, en totalité ou en partie, de la subvention allouée.

III - Propositions au titre du dispositif de soutien à la diffusion du spectacle vivant dans les territoires - Année 2024

1° - La CTM Lyon

Dans le cadre de la politique de diffusion de spectacle vivant dans les territoires, la CTM de Lyon dispose, depuis 2023, d'un budget maximal de 208 396 €, soit une augmentation de 18 422 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022.

Pour 2024, elle souhaite voir reconduit à l'identique le soutien apporté par la Métropole en 2023 aux structures suivantes : le théâtre Nouvelle Génération (TNG), le théâtre de la Croix-Rousse, le théâtre des Marronniers et Les Nouvelles subsistances, délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2165 du 24 avril 2023.

a) - Le théâtre de la Croix-Rousse

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2165 du 24 avril 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention complément de prix d'un montant de 84 454 € au profit du théâtre de la Croix-Rousse pour l'année 2023.

Situé à Lyon 4ème et géré sous la forme d'une association, le projet artistique du théâtre de la Croix-Rousse défend un théâtre inclusif en accompagnant les projets et les récits de celles et ceux qui sont moins vus et moins entendus dans la société et en proposant des débats et rencontres autour de sujets d'actualité. Il porte une attention particulière aux enjeux d'égalité femme-homme et de la transition écologique. Il poursuit, par ailleurs, des missions de soutien à la création.

Le théâtre se veut ouvert sur le territoire métropolitain. Cela passe, notamment, par des coopérations avec les partenaires culturels locaux tels que le festival Sens interdits, l'Opéra de Lyon, le théâtre des Célestins, la Biennale de la danse, le festival utoPistes, le Théâtre national populaire (TNP), le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation ou encore la Villa Gillet. Par ailleurs, il propose un programme d'actions culturelles en direction des scolaires et des publics éloignés de l'offre culturelle (bords de scènes, rencontres avec des artistes, ateliers de pratique théâtrale), notamment dans les établissements scolaires des communes de Caluire-et-Cuire, Vénissieux, Neuville-sur-Saône et Lyon.

La programmation de la saison 2022/2023 a présenté 33 spectacles (dont huit pour jeune public) pour 130 levers de rideaux. Elle a réuni près de 51 000 spectateurs, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport à la saison précédente du théâtre.

Le budget prévisionnel 2024 du théâtre de la Croix-Rousse est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	899 179	produits artistiques	573 345
<i>diffusion et programmation</i>	831 654	subventions affectées	56 429
<i>coproduction et résidences</i>	35 500	<i>direction régionale des affaires culturelles (DRAC)</i>	20 489
<i>éducation artistique et culturelle</i>	32 025	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)</i>	3 600
théâtre en ordre de marche	561 791	<i>autres</i>	32 340
<i>achats</i>	36 262	dotations et subventions	1 957 913
<i>services extérieurs</i>	502 037	<i>ministère de la Culture</i>	10 000
<i>impôts et taxes</i>	23 492	<i>DRAC</i>	440 744
charges de personnel	1 190 497	<i>Région AuRA</i>	313 418
autre charges	5 730	<i>Ville de Lyon</i>	685 602
		<i>Ville de Lyon personnel mis à disposition</i>	420 000
		<i>Métropole</i>	84 454
dotations aux amortissements	39 500	<i>autres</i>	3 695
		sponsoring ou mécénat	14 060
		transferts de charges et reprises sur provisions	94 950
Total	2 696 697	Total	2 696 697

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention complément de prix d'un montant de 84 454 € TTC (82 717 € HT plus une TVA à 2,10 %) au profit du théâtre de la Croix-Rousse pour l'année 2024.

b) - Le TNG

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2165 du 24 avril 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention complément de prix d'un montant de 83 942 € au profit du TNG pour l'année 2023.

Labellisé centre dramatique national par l'État et géré par une société coopérative et participative, cet établissement réunit deux espaces : le TNG Vaise à Lyon 9ème et les ateliers Presqu'île à Lyon 2ème. Le TNG poursuit des missions de création, de production, de diffusion et d'action culturelle. Il s'adresse aux nouvelles générations d'artistes, de formes et de publics.

La salle du TNG Vaise étant en travaux jusqu'à l'automne 2024, le TNG établit son quartier général aux ateliers Presqu'île et propose une programmation 2023/2024 hors les murs. À ce titre, il développe des collaborations avec différentes structures métropolitaines telles que la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Duchère (Lyon 9ème), le pôle Pixel (Villeurbanne), le pôle 9 - Saint Rambert (Lyon 9ème), la cité scolaire Élie Vignal (Caluire-et-Cuire), Les SUBS, le festival Sens Interdits et le Ciel à Lyon. Par ailleurs, de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle sont organisées sur l'ensemble du territoire, notamment dans les établissements scolaires des communes de Bron, Caluire-et-Cuire, Oullins, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne et Lyon.

La programmation de la saison 2022/2023 a présenté une trentaine de spectacles pour plus de 130 représentations (au siège, hors les murs et en décentralisation) réunissant plus de 11 000 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2024 du TNG est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	1 066 500	produits artistiques	347 000
<i>diffusion et programmation</i>	<i>658 000</i>	subventions	2 479 000
<i>coproduction et résidences</i>	<i>337 000</i>	<i>ministère de la culture</i>	<i>70 000</i>
<i>éducation artistique et culturelle</i>	<i>71 500</i>	<i>DRAC</i>	<i>1 439 255</i>
théâtre en ordre de marche	1 839 500	<i>Ville de Lyon</i>	<i>600 392</i>
<i>achats et services extérieurs</i>	<i>350 000</i>	<i>Métropole</i>	<i>83 942</i>
<i>autres services extérieurs</i>	<i>195 000</i>	<i>autres (l'office national de diffusion artistique -ONDA-, Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, etc.)</i>	<i>285 411</i>
<i>charges de personnel</i>	<i>1 178 500</i>	produits exceptionnels	10 000
<i>amortissements</i>	<i>116 000</i>	transferts de charge et reprises sur provisions	70 000
Total	2 906 000	Total	2 906 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention complément de prix d'un montant de 83 942 € TTC (82 215 € HT plus une TVA à 2,10 %) au profit du TNG pour l'année 2024.

c) - Le théâtre des Marronniers

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2165 du 24 avril 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du théâtre des Marronniers pour l'année 2023.

Situé à Lyon 2ème, le théâtre des Marronniers est géré sous la forme d'une association. Après avoir participé activement au réseau Scènes découvertes de la Ville de Lyon, le théâtre écrit une nouvelle page de son histoire en développant la Fabrique des Imaginaires. Au travers de ce projet, le théâtre a vocation à soutenir la création et la diffusion d'artistes émergents et, notamment, les projets autour des mémoires plurielles. Il tend également à intensifier son partenariat avec l'Espace Pandora autour de l'oralité. Par ailleurs, la transmission *via* l'éducation artistique et culturelle est un axe fort de son projet. Enfin, il souhaite développer sa présence sur le territoire métropolitain avec le projet Les Marronniers nomades, une scène itinérante proposant, notamment, des lectures spectacles en direction des médiathèques et MJC du territoire métropolitain.

Pour la saison 2023/2024, le théâtre mène de nombreuses actions culturelles en direction des scolaires, des structures sociales et des comités d'entreprises (visites, ateliers, représentations, etc.), notamment dans les communes de Bron, Décines-Charpieu, Lyon, Saint-Priest, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Sathonay-Camp. Par ailleurs, il poursuit ou développe des collaborations avec différentes structures du territoire : le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, le Goethe Institut, l'Institut culturel italien, la Société d'enseignement professionnel du Rhône, Quais du Polar ou encore l'Union des écrivains AuRA.

La programmation de la saison 2022/2023 a rassemblé plus de 4 300 spectateurs au théâtre. Des actions hors les murs ont réuni près de 1 700 spectateurs. Par ailleurs, des ateliers de pratique ont été organisés auprès de plus de 300 élèves.

Le budget prévisionnel 2024 du théâtre des Marronniers est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	68 500	produits artistiques	68 500
<i>coproduction et résidences</i>	59 500	dotations et subventions	115 000
<i>éducation artistique et culturelle</i>	9 000	DRAC	10 000
théâtre en ordre de marche	122 200	Région AuRA	15 000
<i>achats et services extérieurs</i>	44 700	Ville de Lyon	60 000
<i>autres services extérieurs</i>	10 900	Métropole	30 000
<i>charges de personnel</i>	66 600	sponsoring ou mécénat	33 700
amortissements et autres charges	1 463	autres produits	1 000
emplois et contributions volontaires en nature	20 000	emplois et contributions volontaires en nature	20 000
résultat de l'exercice précédent	26 037		
Total	238 200	Total	238 200

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du théâtre des Marronniers pour l'année 2024.

d) - Nouvelles Subsistances - Les SUBS

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2165 du 24 avril 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit des Nouvelles Subsistances pour l'année 2023.

Installées sur un site patrimonial d'exception dans le 1er arrondissement de Lyon, les Nouvelles Subsistances sont un lieu d'expériences artistiques dans le domaine du spectacle vivant. Les SUBS favorisent à la fois la révélation de talents régionaux et la consécration de figures internationales, les accueils en résidence, le soutien à la création et les rendez-vous événementiels, les nouvelles technologies et l'accessibilité du plus grand nombre. Au carrefour du patrimoine, de la création artistique, des pratiques amateurs et de la recherche numérique, les SUBS mettent à l'honneur des valeurs d'hospitalité, de diversité et d'innovation.

Ancrées sur le territoire métropolitain, les SUBS développent de nombreux partenariats autour de propositions diverses telles que des ateliers de pratique artistique, des spectacles hors les murs et des résidences *in situ*. Pour la saison 2023/2024, des projets sont programmés à Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Vénissieux, Villeurbanne et Lyon. Par ailleurs, des collaborations sont établies avec les principaux événements culturels métropolitains : les Biennales de Lyon, les Nuits de Fourvière, le festival Sens Interdits, la Biennale des musiques exploratoires (BiME), le festival Karavel et le festival utoPistes.

Au cours de la saison 2022/2023, les SUBS ont accueilli 137 projets artistiques en résidence et/ou dans la programmation dont 47 % portés par des femmes, réunissant environ 90 000 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2024 des Nouvelles Subsistances est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	1 190 315	produits artistiques	623 730
<i>diffusion et programmation</i>	<i>735 045</i>	subventions affectées	392 565
<i>coproduction et résidences</i>	<i>320 270</i>	DRAC	115 300
<i>éducation artistique et culturelle</i>	<i>135 000</i>	fondations	277 265
théâtre en ordre de marche	501 590	dotations et subventions	1 920 000
<i>achats</i>	<i>171 800</i>	DRAC	150 000
<i>services extérieurs</i>	<i>77 165</i>	Région AuRA	280 000
<i>autres services extérieurs</i>	<i>252 625</i>	Ville de Lyon	1 470 000
charges de personnel	1 346 660	Métropole	10 000
autres charges	11 550	autres	10 000
charges exceptionnelles	5 000	sponsoring ou mécénat	50 000
amortissements	108 610	autres produits	117 880
emplois et contributions volontaires en nature	800 910	transferts de charges et reprises sur provisions	59 550
		contributions volontaires en nature	800 910
Total	3 964 635	Total	3 964 635

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit des Nouvelles Subsistances pour l'année 2024.

2° - La CTM Lômes et Coteaux du Rhône

Dans le cadre de la politique de diffusion du spectacle vivant dans les territoires, la CTM Lômes et Coteaux du Rhône dispose, depuis 2023, d'un budget maximal de 113 135 €, soit une augmentation de 17 705 € par rapport au soutien apporté jusqu'en 2022.

Elle souhaite voir reconduit à l'identique le soutien apporté par la Métropole en 2023, approuvé par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2477 du 10 juillet 2023, à ces structures, considérant le rayonnement de leurs activités : le théâtre de la Renaissance et la Maison du Peuple à Oullins-Pierre-Bénite, le théâtre de Givors, La Mouche à Saint-Genis-Laval, le Sémaphore à Irigny.

Par ailleurs, avec l'enveloppe complémentaire, une réflexion est en cours autour d'un projet intercommunal en direction des quatre autres communes de la CTM (Charly, Grigny, La Mulatière et Vernaison), qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

a) - Le théâtre de la Renaissance - Oullins-Pierre-Bénite

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2477 du 10 juillet 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention complément de prix d'un montant de 57 434 € au profit du théâtre de la Renaissance pour l'année 2023.

Situé à Oullins-Pierre-Bénite et géré en régie personnalisée, le théâtre de la Renaissance développe un projet artistique principalement autour des formes de spectacle musical. À ce titre, il bénéficie de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national Art et Création pour le théâtre et la musique. La Renaissance soutient des compagnies par des apports en production et met régulièrement à leur disposition ses deux salles et son espace de répétition le Bac à Traille. Par ailleurs, le théâtre propose un programme d'actions culturelles en direction des scolaires, des ateliers de pratique artistique et des conférences.

Le théâtre de la Renaissance développe des collaborations avec des événements ou équipements tels que le festival Sens interdits, les Nuits de Fourvière, l'Opéra de Lyon, la Biennale des musiques exploratoires ou encore le conservatoire national supérieur de musique et de danse. Pour la saison 2023/2024, le théâtre mène de nombreuses actions culturelles en direction des scolaires, des structures sociales et des comités d'entreprises (visites, ateliers, représentations, etc.), notamment en partenariat avec des structures de La Mulatière, Saint-Genis-Laval, Charly, Lyon, Villeurbanne, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons et Dardilly. Il engage également des collaborations avec les théâtres de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône autour d'un spectacle mutualisé et d'un parcours thématique.

Au cours de la saison 2022/2023, le théâtre de la Renaissance a diffusé 39 propositions artistiques pour 167 levers de rideau et accueilli près de 27 000 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2024 du théâtre de la Renaissance est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	615 230	produits artistiques	215 000
<i>diffusion et programmation</i>	511 610	subventions affectées	51 000
<i>coproduction et résidences</i>	39 500	DRAC	39 000
<i>éducation artistique et culturelle</i>	46 520	autres (ONDA, etc.)	12 000
<i>autres achats</i>	17 600	dotations et subventions	1 002 434
théâtre en ordre de marche	172 727	DRAC	150 000
<i>achats</i>	35 800	Région AuRA	90 000
<i>services extérieurs</i>	64 300	Ville d'Oullins-Pierre-Bénite	705 000
<i>autres services extérieurs</i>	51 910	Métropole	57 434
<i>impôts et taxes</i>	20 717	sponsoring ou mécénat	16 000
charges de personnel	519 265	autres produits	5 000
autres charges	4 200	produits exceptionnels	20 900
amortissements et provisions	38 800	transferts de charges et reprises sur provisions	29 666
résultat de l'exercice précédent	16 598	report déficit 2024 sur exercice 2025	26 820
Total	1 366 820	Total	1 366 820

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de complément de prix d'un montant de 57 434 € TTC (56 253 € HT plus une TVA à 2,10 %) au profit du théâtre de la Renaissance pour l'année 2024.

b) - Le théâtre de Givors

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2477 du 10 juillet 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 487 € au profit du théâtre de Givors pour l'année 2023.

Situé au centre de la ville de Givors et géré par la compagnie Drôle d'équipage, le théâtre développe un projet artistique autour de plusieurs axes que sont la diffusion artistique, le soutien à la création et le développement de la pratique artistique.

Participant au développement culturel du territoire et au soutien au secteur des arts de la rue au travers du festival Les Hommes forts s'éclatent, le théâtre collabore également avec d'autres structures métropolitaines, notamment dans le cadre d'une programmation extérieure pour son public ou d'accueil de spectacles (TNP, Auditorium, théâtre des Célestins, festival Sens interdits, Biennale de la danse, etc.). Il engage également un travail commun avec les théâtres de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône (Sémaphore, Renaissance, La Mouche) autour de l'organisation d'une tournée d'un spectacle mutualisé et de la création d'un parcours thématique dans différents lieux afin de favoriser la circulation des publics et l'imprégnation d'un territoire commun.

Au cours de la saison 2022/2023, le théâtre de Givors a accueilli 10 300 spectateurs et 34 compagnies ou collectifs dont 17 issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget prévisionnel 2024 du théâtre de Givors est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	228 145	produits artistiques	15 160
<i>diffusion et programmation</i>	161 265	subventions affectées	76 420
<i>coproduction et résidences</i>	31 640	DRAC	44 220
<i>éducation artistique et culturelle</i>	33 090	Région	14 000
<i>autres achats</i>	2 150	autres	18 200
théâtre en ordre de marche	45 590	dotations et subventions	422 000
<i>achats</i>	4 500	DRAC	50 000
<i>services extérieurs</i>	23 290	Région AuRA	42 000
<i>autres services extérieurs</i>	17 800	Ville de Givors	310 000
charges de personnel	243 010	Métropole	11 487
amortissements	3 835	autres	8 513
		produits exceptionnels	7 000
<i>Sous-total</i>	520 580	<i>Sous-total</i>	520 580
emplois et contributions volontaires en nature	58 340	emplois et contributions volontaires en nature	58 340
Total	578 920	Total	578 920

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 487 € au profit du théâtre de Givors pour l'année 2024.

c) - Le Sémaphore - Irigny

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2477 du 10 juillet 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 720 € au profit du Sémaphore pour l'année 2023.

Géré en régie municipale, ce théâtre accueille chaque année des spectacles, des rencontres, des artistes en résidence et propose des ateliers de pratique artistique pour tous les publics (scolaires, crèches, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EPHAD-, etc.). La programmation se déploie dans différents lieux d'Irigny, à la bibliothèque, au centre culturel de Champvillard, au Sémaphore, dans la Pastorale et dans des salles aménagées pour accueillir des ateliers et des actions de proximité.

Pour la saison 2023/2024, il met en œuvre un projet intergénérationnel en lien, notamment avec les écoles et EHPAD des communes d'Irigny et de Vernaison. Par ailleurs, il engage une réflexion avec les théâtres de la CTM Lônes et Coteaux du Rhône autour de l'organisation d'une tournée d'un spectacle mutualisé et de la création d'un parcours thématique dans différents lieux afin de favoriser la circulation des publics et l'imprégnation d'un territoire commun.

Au cours de la saison 2022/2023, le Sémaphore a accueilli 39 représentations pour un total de 7 800 spectateurs. Des actions en écoles et des ateliers d'éducation artistique et culturelle ont réuni plus de 500 élèves.

Le budget prévisionnel 2024 du Sémaphore est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	337 550	produits artistiques	55 000
<i>diffusion et programmation</i>	255 500	dotations et subventions	802 550
<i>coproduction et résidences</i>	82 050	<i>Ville d'Irigny</i>	785 830
théâtre en ordre de marche	192 400	<i>Métropole</i>	9 720
<i>achats</i>	58 600	<i>autres</i>	7 000
<i>services extérieurs</i>	79 000	autres produits	20 000
<i>autres services extérieurs</i>	54 800		
charges de personnel	329 500	apport personnel	400
charges exceptionnelles	500		
amortissements	18 000		
Total	877 950	Total	877 950

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 720 € au profit du Sémaphore pour l'année 2024.

d) - La Maison du Peuple - Oullins-Pierre-Bénite

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2477 du 10 juillet 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 302 € au profit de la Maison du Peuple pour l'année 2023.

Ce théâtre, situé dans l'enceinte de la Maison du Peuple (ex Pierre-Bénite) et géré sous la forme d'une régie directe, est un équipement culturel hybride et polyvalent qui permet de programmer une grande quantité de manifestations, tant pour le tout public que pour des spectateurs spécifiques (publics scolaires, personnes empêchées, etc.). Il accueille chaque année une vingtaine de spectacles, deux à trois compagnies en résidence et proposent différentes actions culturelles (ateliers théâtre, répétitions publiques, etc.) en direction des écoles, des collèges mais également des structures pour personnes âgées. À terme, la Maison du Peuple souhaite développer la pratique artistique amateur et les partenariats avec les lieux culturels de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône (théâtre de la Renaissance, Ninkasi - La Saulaie, Les grandes locos, etc.).

Le budget prévisionnel 2024 de la Maison du peuple est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	215 000	produits artistiques	30 000
<i>diffusion et programmation</i>	193 000	subventions	464 160
<i>coproduction et résidences</i>	12 000	<i>Ville d'Oullins-Pierre-Bénite</i>	436 858
<i>éducation artistique et culturelle</i>	10 000	<i>Métropole</i>	5 302
théâtre en ordre de marche	84 550	<i>Région AuRA</i>	22 000
<i>achats</i>	64 500	sponsoring ou mécénat	15 000
<i>services extérieurs</i>	13 500	autres produits	10 000
<i>autres services extérieurs</i>	1 550	<i>Sous-total</i>	519 160
<i>impôts et taxes</i>	5 000		
charges de personnel	219 110		
charges exceptionnelles	500	contributions volontaires en nature	5 000
<i>Sous-total</i>	519 160		
contributions volontaires en nature	5 000		
Total	524 160	Total	524 160

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 302 € au profit de la Maison du Peuple pour l'année 2024.

e) - La Mouche - Saint-Genis-Laval

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2477 du 10 juillet 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 487 € au profit de La Mouche pour l'année 2023.

Cet équipement municipal offre, chaque saison, une programmation hétéroclite autour d'une vingtaine de spectacles qui témoignent de la diversité des esthétiques actuelles. Lieu de créativité et d'échanges, La Mouche développe, également, des actions culturelles autour de ses événements en proposant des animations, des ateliers et des rencontres en lien avec les centres socio-culturels, maisons de quartier, structures médico-sociales et établissements scolaires (écoles, collèges, lycées). Des partenariats autour de la programmation sont mis en place avec des structures culturelles métropolitaines (Biennale de la danse, festival utoPistes, etc.).

Par ailleurs, des échanges sont en cours avec les théâtres de la CTM Lômes et Coteaux du Rhône autour de l'organisation d'une tournée d'un spectacle mutualisé et de la création d'un parcours thématique dans différents lieux afin de favoriser la circulation des publics et l'imprégnation d'un territoire commun. La Mouche prolonge sa saison hors les murs avec le festival Les Météores, événement estival, gratuit, autour des arts du cirque et de la rue.

Au cours de la saison 2022/2023, La Mouche a accueilli 34 représentations pour près de 8 000 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2024 de La Mouche est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	253 900	produits artistiques	33 100
<i>diffusion et programmation</i>	<i>212 900</i>	subventions	537 495
<i>coproduction et résidences</i>	<i>27 000</i>	<i>Ville de Saint-Genis-Laval</i>	<i>494 995</i>
<i>éducation artistique et culturelle</i>	<i>14 000</i>	<i>Métropole</i>	<i>11 487</i>
théâtre en ordre de marche	81 449	DRAC	15 000
<i>achats</i>	<i>34 000</i>	<i>Région AuRA</i>	<i>5 000</i>
<i>services extérieurs</i>	<i>44 649</i>	ONDA	3 500
<i>autres services extérieurs</i>	<i>2 800</i>	<i>autres</i>	<i>7 513</i>
charges de personnel	235 246		
Total	570 595	Total	570 595

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 487 € au profit de La Mouche pour l'année 2024.

IV - Récapitulatif des subventions proposées pour 2024 au titre de la diffusion du spectacle vivant dans les territoires

Conférence territoriale des Maires	Structures	Subvention de fonctionnement (Montant 2024)	Subvention complément de prix (Montant 2024)
Lyon	théâtre de la Croix-Rousse		84 454 TTC
	TNG		83 942 TTC
	théâtre des Marronniers	30 000	
	Les SUBS	10 000	

Conférence territoriale des Maires	Structures	Subvention de fonctionnement (Montant 2024)	Subvention complément de prix (Montant 2024)
Lônes et Coteaux du Rhône	théâtre de la Renaissance		57 434 TTC
	théâtre de Givors - Drôle d'équipage	11 487	
	Sémaphore	9 720	
	La Maison du Peuple - Commune de Oullins-Pierre-Bénite	5 302	
	La Mouche	11 487	
	Total	77 996	225 830

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 77 996 € et des subventions en complément de prix pour un montant total de 225 830 € TTC (221 185 € HT plus une TVA à 2,1 %) aux équipements de spectacle vivant précités au titre de l'année 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement pour un montant de 77 996 € et de subventions en complément de prix pour un montant de 225 830 € TTC (221 185 € HT plus une TVA à 2,1 %) au profit des établissements de spectacle vivant cités ci-dessus, selon les modalités et la répartition présentées dans le tableau récapitulatif susvisé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures suivantes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : TNG, théâtre de la Croix-Rousse, théâtre des Marronniers et théâtre de la Renaissance.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 303 826 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322654-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
